

1. Visa d'établissement de courtoisie

Documents exigés:

- Note verbale adressée au Ministère ayant les Affaires Etrangères dans ses attributions rédigée par l'organisation (Ambassade ou autre institution)
- Lettre émanant du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique approuvée par le Commissaire Général des Migrations
- Photocopie du passeport
- Photocopie du visa en cours (ou cachet d'entrée)
- Photo passeport

NB: D'autres documents sont exigés selon le statut de la personne.

Tarif: Gratuit

Validité: 2 ans

2. Transfert du visa d'établissement de courtoisie

Documents exigés:

- Note verbale adressée au Ministère ayant les affaires étrangères dans ses attributions rédigée par l'organisation (Ambassade ou autre institution)
- Lettre émanant du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique approuvée par le Commissaire Général des Migrations
- Photo passeport
- Lettre de demande adressée au Commissaire Général des Migrations approuvée
- Photocopie du nouveau passeport
- Photocopie du visa d'établissement en cours
- Photocopie du passeport expiré ou perdu

NB: D'autres documents sont exigés selon le statut de la personne.

Tarif: Gratuit

Validité: 2 ans

3. Copies conformes du visa d'établissement de courtoisie

Documents exigés:

- Note verbale adressée au Ministère ayant les affaires étrangères dans ses attributions rédigée par l'organisation (Ambassade ou autre institution)
- Lettre émanant du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique approuvée par le Commissaire Général des Migrations

- Lettre de demande écrite par un des parents adressée au Commissaire Général des Migrations approuvée
- Photocopie du visa d'établissement du père ou de la mère de l'enfant
- Photocopie du passeport du père ou de la mère de l'enfant
- Photocopie du passeport de l'enfant
- Photocopie du visa en cours de l'enfant
- Extrait d'Acte de Naissance de l'enfant
- Photo passeport de l'enfant

NB: D'autres documents sont exigés selon le statut de la personne.

Tarif: Gratuit

Validité: 2 ans

4. Visa d'établissement diplomatique

Uniquement pour les détenteurs d'un passeport diplomatique *

Documents exigés:

- Note verbale adressée au Ministère ayant les affaires étrangères dans ses attributions rédigée par l'organisation (Ambassade ou autre institution)
- Lettre émanant du Ministère de l'Intérieur, Du Développement Communautaire Et De La Sécurité Publique approuvée par le Commissaire Général des Migrations
- Photocopie du passeport diplomatique
- Photocopie du visa en cours (ou cachet d'entrée)
- Photo passeport

Tarif: Gratuit

Validité: 3 ans

5. Copies conformes du visa de résident permanent

Ces copies conformes sont requises pour les enfants mineurs dont les parents disposent d'un visa de résident permanent*

Documents exigés:

- Lettre de demande écrite par un des parents adressée au CGM
- Photocopie du visa de résident permanent du père ou de la mère de l'enfant
- Photocopie du passeport du père ou de la mère de l'enfant
- Photocopie du passeport de l'enfant
- Photocopie du visa en cours de l'enfant
- Extrait d'Acte de Naissance de l'enfant
- Photo passeport de l'enfant

Tarif: Gratuit

Validité: 99 ans

6. Transfert du visa de résident permanent

Documents exigés:

- Lettre de demande adressée au CGM
- Photocopie du nouveau passeport
- Photocopie du visa de résident permanent en cours
- Photocopie du passeport expiré ou perdu

NB: Autres documents exigés selon le statut de la personne.

Tarif: Gratuit

Validité: 99 ans

7. Visa d'entrée EAC

Documents exigés:

- Pour les citoyens des pays membres de l'EAC
- Photocopie du passeport ou autre document de voyage
- Photocopie du cachet d'entrée
- Photo passeport

Tarif: Gratuit

Validité: 1 à 6 mois

8. Visa d'entrée CEPGL

Documents exigés:

- Pour les citoyens des pays membres de la CEPGL
- Photocopie du passeport ou autre document de voyage
- Photocopie du cachet d'entrée
- Photo passeport

Tarif: Gratuit

Validité: 1 à 3 mois

9. Visa d'études EAC

• Documents exigés:

- Pour les étudiants ressortissants des pays membres de l'EAC
- Carte d'étudiant ou autre document
- Photocopie du passeport
- Photocopie du visa en cours ou cachet d'entrée
- Photo passeport

Tarif: Gratuit

Validité: 1 an

Visa de Transit

Ce visa est destiné aux étrangers voyageant en transit via le Burundi pour se rendre dans un autre pays..

Les membres d'équipage des aéronefs, trains et bateaux ne sont pas subordonnés à l'obtention du visa de transit.

Tarif: 40 USD ou équivalent en Euros

Validité: 3 jours

Octroyé à tout point d'entrée

Visa d'Etablissement

Documents exigés:

- Lettre de demande adressée au Commissaire Général des Migrations approuvée
- Photocopie du passeport
- Photocopie du visa en cours
- Photo passeport
- Avoir passé au moins 6 mois sur le sol burundais
- Contrat de travail, Attestation de service et Acte d'engagement pour les employés de société
- Numéro d'Identification Fiscale et Registre du commerce pour toute activité à but lucratif

NB: D'autres documents sont exigés selon le statut de la personne.

Pour les bénéficiaires de la gratuité, documents exigés:

Accord-cadre entre l'organisation et le Gouvernement du Burundi ou autre document

Tarif: 500 USD

Validité: 2 ans

Formulaire de demande de rendez vous de visa